



Les principes de rendement soutenu en foresterie tropicale

Exposé de Jean-Paul LANLY

Directeur de la Division des Ressources Forestières à la F.A.O.
au Symposium de Berlin, le 1^{er} septembre 1992

Chers collègues,

Lorsque, il y a un an de cela, Docteur SALLEH m'invitait à présenter une contribution à cette session plénière de la célébration du centenaire de l'IUFRO, je le remerciais bien évidemment pour l'honneur qui m'était ainsi fait. Cependant, le fonctionnaire international que je suis interpréta surtout cette invitation comme une reconnaissance du rôle et de l'action de la F.A.O. dans le domaine de la gestion forestière au niveau mondial, ainsi que des liens étroits et fructueux entre nos deux organisations tout au long de la deuxième moitié du siècle que nous célébrons ces jours-ci, liens qui ont été opportunément rappelés au cours de la cérémonie d'hier.

Confronté à l'ampleur considérable du thème qui m'était confié, à savoir les principes de rendement soutenu en foresterie en dehors de l'Europe, je demandais, et obtenais, du Professeur JOACHIM — et je le remercie de me l'avoir accordé — de restreindre mon intervention aux régions tropicales. Cette requête avait pour seule finalité de mieux centrer mon propos et de traiter le sujet moins superficiellement, compte tenu de l'extrême diversité des conditions écologiques, socio-économiques, culturelles, institutionnelles et politiques dans le monde hors de l'Europe. Ce qui ne veut certainement pas dire que les questions concernant la gestion forestière dans les pays développés hors de l'Europe et dans les pays en développement non tropicaux ne revêtent aucune importance, au contraire. Cela ne veut pas dire non plus que des analogies entre ces groupes de pays et les pays européens ou les pays tropicaux en matière de gestion forestière ne peuvent être trouvées. De fait, elles existent et sont souvent plus marquées que ne le laisse entrevoir une analyse trop rapide.

Le contenu géographique du sujet ayant été fixé, il restait un autre élément du thème dont il convenait, avant toute chose, d'approfondir la signification, à savoir l'expression « principes de rendement soutenu ».

LES « PRINCIPES DE RENDEMENT SOUTENU »

Le concept de rendement soutenu est resté un pilier, sinon le principal pilier de la science et de la pratique forestières, pendant des siècles en Europe, pendant des décennies ailleurs. Dans un sens restreint, l'application du principe de rendement soutenu à la gestion forestière vise à maintenir, et si possible accroître, le potentiel productif d'une unité forestière donnée en bois ou biomasse ligneuse et, éventuellement, en produits non-ligneux.

Une application globale — ou, pour employer un terme à la mode, « holistique » — du concept forestier de rendement soutenu implique aussi la conservation des autres composantes importantes des écosystèmes forestiers et le maintien de leurs principales fonctions et des services environnementaux qu'ils assurent. Le cas des forêts européennes de montagne est un exemple classique d'aménagement à buts multiples où la conservation des eaux et du sol coexiste avec l'objectif de production de bois et d'autres produits et services.

Les forestiers peuvent donc à juste titre prétendre que leur doctrine du rendement soutenu, dans son sens le plus large, n'est pas significativement différente de l'application aux écosystèmes forestiers du concept de « développement durable » tel qu'il a été défini dans le rapport Brundtland de la



commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, concept qui est devenu le maître mot en la matière.

Certains environnementalistes radicaux considèrent, au contraire, que les forestiers n'ont aucune raison de réclamer un droit d'auteur, un « copyright », sur l'expression de développement durable ; et ils invoquent pour cela l'exemple, trop fréquent malheureusement, de forestiers ou de gestionnaires qui se prétendent tels, qui ont oublié leur « credo » et organisent, ou laissent se pratiquer, la surexploitation des forêts dont ils ont la charge.

Ce sont ces mêmes environnementalistes intégristes qui estiment que toute intervention humaine, telle qu'un traitement sylvicole, qui affecte, ne serait-ce que de façon minime, la structure et la composition d'un écosystème forestier est par principe condamnable.

Nous ne pouvons pas, bien sûr, partager ces vues extrêmes qui reviendraient à interdire toute forme de mise en valeur forestière. La doctrine du développement durable n'implique d'ailleurs en aucune façon que tous les écosystèmes doivent rester inchangés dans leur intégralité. La question essentielle n'est pas de savoir si l'on doit intervenir ou non dans un écosystème. Elle est de déterminer la nature et le degré d'intensité de cette intervention afin qu'elle optimise la valeur totale de l'écosystème forestier, dans une évaluation qui prenne en compte au mieux, à un moment donné, tous les biens et services tangibles et intangibles qu'il fournit.

Ce qui ne veut pas dire non plus que les forestiers excluent la protection intégrale de certaines surfaces forestières. Au contraire, ils ont été dans de très nombreux pays parmi les premiers promoteurs de l'établissement d'aires protégées et ils sont souvent chargés de leur gestion.

Un dernier mot enfin sur le concept de rendement soutenu. Je suis de ceux qui pensent que, pour des raisons d'opportunité, dans un monde dominé par les médias, les clichés et les signes simples, pour ne pas dire simplistes, les forestiers ne doivent pas refuser de troquer leur terme de rendement soutenu, trop chargé aux yeux des profanes d'une connotation productiviste, pour des expressions synonymes mais plus conformes au goût du jour, telles que « développement durable des écosystèmes forestiers ».

L'HISTORIQUE DES SYSTÈMES DE GESTION FORESTIÈRE DANS LES TROPIQUES

La deuxième partie de ma communication retrace très schématiquement l'histoire des systèmes de gestion forestière dans les tropiques. Non seulement elle est appropriée dans le cadre de la célébration d'un centenaire, mais encore elle est utile pour comprendre la situation actuelle et les défis futurs dans ce domaine.

Trois grandes périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de la gestion forestière dans les pays tropicaux.

□ **La première, et la plus longue, précède l'époque coloniale et recouvre celle-ci jusqu'au milieu du XIX^e siècle ou le tout début du XX^e.**

Les communautés forestières et périforestières tropicales, pratiquant la cueillette et la chasse, puis celles des agriculteurs itinérants, utilisaient de façon durable, et par le biais d'une tradition le plus souvent orale, les écosystèmes forestiers, sauf dans les cas où leur densité à l'unité de surface entraînait surexploitation et même déforestation. De telles situations ont été identifiées à différentes époques dans différentes régions tropicales, rythmées par les oscillations liées à la formation et au déclin des empires, aux guerres et aux épidémies. D'une manière générale, on peut dire aussi que l'utilisation des forêts était en général plus durable dans les régions humides que dans les tropiques secs où les feux répétés ont conduit au remplacement des forêts denses sèches par des formations de savane.

Quand les Européens commencèrent à coloniser l'Amérique tropicale et installèrent des concessions le long des côtes d'Afrique et d'Asie tropicales, les forêts et les savanes boisées et arborées représentaient sans doute, avec les zones d'agriculture itinérante, de 80 à 90 % de la surface des terres tropicales de basse et moyenne altitude. Des bois d'ébénisterie furent exploités dans les zones côtières et exportés vers l'Europe. Bien qu'il n'existât aucune réglementation visant à assurer la production soutenue des forêts concernées, l'impact de cet écrémage sur celles-ci fut relativement faible par rapport à celui des exploitations des époques coloniales et post-coloniales.



□ **La seconde période commence avec l'introduction des principes classiques d'aménagement forestier dans les territoires tropicaux des puissances coloniales après qu'elles eussent étendu leur contrôle à l'intérieur des terres, au cours du XIX^e siècle en Asie, au début du XX^e siècle en Afrique.**

Il est tout à fait justifié de prendre l'année 1856 comme le commencement de cette période, date à laquelle Monsieur BRANDYS, forestier allemand au service de l'administration britannique du sous-continent indien, met au point le « Burma selection system » dans les forêts à teck. Des plans d'aménagement forestier furent ainsi mis au point et appliqués par l'administration britannique dans les réserves forestières constituant le domaine forestier permanent, non seulement dans le sous-continent indien mais plus tard en Malaisie et dans les colonies africaines, des Caraïbes et du Pacifique. Les Hollandais firent de même dans les forêts à teck et les mangroves de Java.

Bien qu'elle ait institué, elle aussi, des réserves forestières, appelées « forêts classées » dans ses colonies, l'administration française limita la gestion forestière à l'application et au contrôle des règlements d'exploitation, excepté dans ses territoires d'Indochine et dans quelques forêts africaines où de véritables plans d'aménagement ont existé.

Durant toute la période coloniale, excepté en Amérique Latine, les forestiers expérimentèrent, et parfois mirent en œuvre à grande échelle dans leurs systèmes de gestion forestière, des traitements sylvicoles ou agrosylvicoles.

Le système colonial visait essentiellement à fournir aux pays européens des matières premières à faible prix pour l'approvisionnement de leurs industries et de leurs marchés et pour leur propre développement socio-économique. Il serait cependant erroné d'en conclure que le résultat global de ces quelques décennies de colonisation en matière de gestion forestière a été négatif. Certes, il aurait fallu réinvestir une plus grande partie du revenu de l'exploitation dans la gestion et les institutions forestières ; il aurait fallu mieux faire participer et intéresser les communautés locales à la gestion forestière. Cependant, vu sous l'angle strict de la conservation et de la mise en valeur durable des forêts, cette période apparaît comme :

- celle de la consolidation et de la stabilisation du domaine forestier
- celle d'une première connaissance de la composition et du fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux
- et celle de l'introduction et de la mise en œuvre, certes partielle, de la gestion forestière moderne sur la base des principes de rendement soutenu.

□ **La troisième, et dernière période, commence entre la fin des années 40 et le début des années 60 avec l'indépendance de la plupart des pays tropicaux de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique et des Caraïbes.** Plusieurs facteurs concomitants se mirent à affecter la relative stabilité des forêts atteinte à la fin de la période coloniale, encore que certains de ces facteurs fussent déjà en germe à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le premier, et sans doute le plus important, de ces facteurs, fut l'augmentation de la population et de sa pression sur les forêts. De nouvelles terres agricoles devinrent nécessaires pour nourrir des populations rurales et urbaines croissantes, entraînant le défrichement des forêts et la réduction des périodes de jachère forestière et la dégradation des terres correspondantes. La demande de bois de feu augmentant avec les populations conduisit à la surexploitation, et parfois à la disparition totale, de larges zones boisées dans les régions sèches et les zones montagneuses.

En même temps, le marché mondial en plein essor des bois tropicaux conduisit les pays nouvellement indépendants, en quête de revenus pour financer leur développement, à accroître considérablement leur production forestière, au-delà de leur capacité à contrôler l'application des règlements d'exploitation et des plans d'aménagement lorsque ceux-ci existaient. L'extension de l'exploitation forestière ouvrit aux défrichements agricoles de larges zones auparavant inaccessibles ; et les programmes de colonisation agricole occupèrent de larges surfaces forestières. Les forêts furent considérées surtout comme une réserve foncière.

Le déboisement et la dégradation des forêts ont ainsi progressé régulièrement durant toute cette période. Alors que la surface totale annuelle des défrichements était estimée à 11,3 millions d'hectares à la fin des années 70, l'évaluation la plus récente de la F.A.O. pour les années 80 est de 16,9 millions d'hectares.

Dans ce contexte de conversion rapide des terres forestières à d'autres utilisations, la gestion des forêts restantes ne s'est pas améliorée, excepté dans un tout petit nombre de pays. La F.A.O. estimait, à la fin des années 70, à 42 millions d'hectares, la surface des forêts soumises à un aménagement dans les pays tropicaux, soit moins de 5 % de leur surface totale ; près de 90 % de ces forêts se trouvaient dans le sous-continent indien, là où précisément l'aménagement avait été mis en œuvre en premier. Une autre



estimation, limitée aux seules forêts denses sempervirentes, donnait le chiffre très faible de 1 million d'hectares à la fin des années 80. Ces deux estimations se complètent plus qu'elles ne se contredisent. La grande majorité des forêts du sous-continent indien ne sont pas des forêts denses sempervirentes mais des forêts décidues ; et, pour des raisons diverses, la plupart des plans d'aménagement mis en œuvre en Afrique tropicale dans les années 50 sont tombés en désuétude au début des années 80.

LA GESTION DES FORÊTS TROPICALES ET L'AVENIR

La troisième, et dernière, partie de ma communication traite des perspectives futures de la gestion des forêts tropicales. Partant du constat précédent très sombre, elle montre que des facteurs sont apparus dans les toutes dernières années qui laissent place pour un certain optimisme, à la fois timide et raisonné.

Le plus important de ces facteurs nouveaux réside dans une perception plus juste de la gestion forestière par un nombre croissant de décideurs et d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et ce, malgré la persistance des vues extrêmes de planificateurs irresponsables d'un côté, et d'environnementalistes radicaux de l'autre.

Il y a maintenant un consensus parmi la grande majorité de ceux qui sont responsables de la gestion des forêts tropicales autour des concepts de développement durable des forêts, d'aménagement forestier à buts multiples, d'intégration de l'aménagement forestier dans la planification de l'utilisation des terres, de protection d'une partie du domaine forestier dans le but de la conservation des écosystèmes forestiers, et de participation et d'intéressement des populations locales à l'aménagement forestier. De nombreux environnementalistes reconnaissent enfin que la cause essentielle du déboisement est bien l'expansion horizontale de toutes les formes d'agriculture, aggravée par la pauvreté et les besoins croissants en terres et en bois de feu. Et que toute interdiction de mise en valeur forestière et d'importation des bois tropicaux par les pays consommateurs est, au mieux, inefficace, et au pire, contreproductive :

- ☐ **inefficace**, parce que les facteurs de déboisement sont à rechercher pour la plupart à l'extérieur du secteur forestier ;

- ☐ **contreproductive** parce que les communautés locales et nationales accroîtront la conversion de leurs terres forestières à d'autres utilisations si elles ne peuvent en tirer de revenu forestier.

Un deuxième facteur favorable à une amélioration de la situation est l'attention accrue, apportée ces dernières années aux problèmes de la gestion polyvalente des forêts tropicales. Ceci se traduit non seulement par l'augmentation du nombre de documents, réunions et forums sur le sujet, mais aussi, plus concrètement, par le renforcement de la recherche dans ce domaine et le nombre croissant de projets d'assistance technique et d'investissement, notamment dans le cadre du Programme d'action forestier tropical (PAFT). Cela se traduit aussi par l'adoption par certains pays de formes d'aménagement extensif, première étape utile d'une transition graduelle d'un état d'absence d'aménagement vers des types d'aménagement plus intensifs tels que ceux pratiqués en Europe.

Cependant, un certain nombre de conditions doivent être remplies et plusieurs contraintes doivent être surmontées pour faire de la gestion des forêts tropicales une réalité tangible et en expansion.

Une première condition essentielle, malheureusement trop souvent ignorée dans un passé encore récent, est celle de l'intégration de la gestion forestière dans le cadre d'une planification préalable de l'utilisation des terres, et, plus généralement, d'un aménagement du territoire. Il ne sert à rien en effet de soumettre des forêts à des formes intensives ou extensives de gestion forestière si elles sont destinées à être converties à d'autres utilisations dans un avenir proche. La méconnaissance de la primauté de l'aménagement du territoire sur l'aménagement forestier est à l'origine de nombreux échecs dans ce domaine dans la période post-coloniale.

D'autres conditions et contraintes sont d'ordre scientifique et technique. Il est incontestable que nous connaissons encore trop peu de choses sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux, notamment dans les tropiques humides, et que des efforts considérables doivent être faits dans ce domaine par les chercheurs, en coopération étroite avec les forestiers de terrain. Je voudrais rappeler cependant à ce sujet trois vérités premières :

- ☐ d'une part, qu'il existe déjà un certain nombre de connaissances et de principes qui permettent la mise en œuvre de formes conservatoires de gestion sur des surfaces forestières beaucoup plus étendues qu'à présent ;



□ d'autre part, que les forestiers ne peuvent se permettre d'attendre d'en savoir plus pour commencer à mettre en œuvre l'aménagement des forêts, compte tenu de l'extrême urgence qu'il y a à démontrer aux communautés locales et nationales que les terres forestières sont aussi utiles, sinon plus, pour elles-mêmes et les générations futures, comme forêts plutôt que sous d'autres formes d'utilisation ;

□ enfin, que la recherche sur les écosystèmes forestiers tropicaux et la mise en œuvre de la gestion forestière doivent se développer en même temps, en étroite association l'une avec l'autre.

La faisabilité économique de la gestion des forêts tropicales est un sujet qui a fait l'objet de débats considérables. Disons simplement que ceux qui ont conclu à l'absence de justification économique de l'aménagement forestier tropical ont en général basé leurs études sur une conception étroite de rendement financier à court terme, ignorant les bénéfices tirés de la forêt dans le court et le long terme provenant de la pérennité de la ressource et des services intangibles et externalités qu'elle fournit. La survie des forêts tropicales mérite des analyses économiques plus complètes et plus approfondies.

□ Une autre cause des échecs rencontrés dans le passé en matière de gestion des forêts tropicales provient de l'absence de participation et d'intéressement des populations locales. Plus personne ne conteste la nécessité d'approches participatives. Chaque situation requiert cependant un traitement particulier qu'il n'est généralement pas facile de mettre en œuvre. La voie d'une véritable participation et d'un partenariat responsable, à mi-chemin entre une démagogie inconsciente et un autoritarisme policier, est souvent plus étroite qu'on ne le croit.

□ Par ailleurs, la gestion des forêts tropicales ne pourra réussir que si les institutions concernées sont en mesure d'appliquer les politiques et les réglementations qui la définissent. On ne saurait trop insister sur la faisabilité institutionnelle des formes de gestion préconisées. Il doit y avoir à tout moment une bonne adéquation entre les intentions du gestionnaire, qui est le plus souvent l'Etat et ses représentants, et sa capacité à les mettre en œuvre. Si cette capacité n'existe pas, ces intentions — aussi louables et justifiées soient-elles — seront vite discréditées.

Enfin, tous les efforts faits dans les domaines technique, économique, social et institutionnel de la gestion forestière ne pourront aboutir que s'il existe véritablement une volonté politique des gouvernements de s'attaquer aux causes premières de la déforestation et de la surexploitation des forêts, et en tout premier lieu à la pauvreté en milieu rural. Ceci suppose notamment l'adoption de politiques et de stratégies de développement rural, durable et intégré qui visent entre autres à réduire la pression humaine excessive sur les forêts.

VERS PLUS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il est temps pour moi de conclure. Comme on vient de le voir, les conditions et contraintes d'une bonne gestion des forêts tropicales sont nombreuses et importantes. Et les causes de leur destruction et de leur surexploitation sont celles-là même qui retardent le développement socio-économique des pays concernés.

Devant une telle situation, la tentation est grande de se laisser aller au pessimisme, et, en conséquence, de « baisser les bras ». Outre qu'une telle attitude ne serait pas acceptable de la part des forestiers responsables que nous devons être, elle ne tiendrait pas compte des développements positifs récents que j'ai évoqués précédemment : prise de conscience accrue des gouvernements concernés et de la communauté internationale de s'attaquer aux causes premières de la déforestation et de renforcer la gestion forestière, accroissement rapide de l'aide publique au développement dans le secteur forestier, vision plus juste et plus équilibrée au niveau international de la conservation et de l'utilisation des forêts tropicales.

Ce qui s'est passé dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) vient, à mon avis, renforcer les raisons d'espérer des progrès dans la gestion des forêts tropicales. D'une part, l'intensité des débats sur la forêt tout au long de la préparation de la Conférence, et au cours de celle-ci, a montré à quel point la gestion forestière, qui est la raison d'être de notre profession, avait pris de l'importance aux yeux des décideurs et des opinions publiques du monde entier. D'autre part, pour la première fois dans l'histoire, un texte sur la forêt a été entériné par tous les gouvernements de notre planète, qui pourra servir de base à l'établissement d'arrangements internationaux visant à promouvoir la coopération internationale en matière forestière. En cette année du centenaire de l'IUFRO, une aussi bonne nouvelle pour la gestion des forêts du monde, et pour les forêts tropicales en particulier, ne pouvait survenir plus opportunément.

Je vous remercie de votre attention.